



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du pilotage et de la stratégie
Bureau du recrutement, des concours, des métiers, et de l'évolution
professionnelle

RAPPORT DE JURY

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE**

SESSION 2020

SOMMAIRE

Table des matières

I. Les règles de l'épreuve d'admission	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel	4
A) Le calendrier	4
.....	4
B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel.....	4
1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations.....	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	4
3) L'entretien-discussion.....	5
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	5

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

Selon l'article 5 de l'arrêté du 18 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État du ministère de la culture, « *l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe des administrations de l'État comporte une épreuve orale unique d'admission (durée : 25 minutes).*

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant, à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation, à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle et, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel.

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes maximum).

Le candidat peut être interrogé sur son environnement professionnel et sur les droits et obligations des fonctionnaires. Le jury peut également demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une mise en situation professionnelle en lien avec son parcours professionnel.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de description de son parcours professionnel (...) qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. (...) ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Jean-Claude LALUMIÈRE, attaché d'administration de l'État, chargé développement des publics, musée d'Orsay.

Membres de ce jury :

- Madame Valérie BALTHAZARD, attachée d'administration de l'État, laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine, école nationale supérieure d'architecture de Nancy ;
- Madame Estelle MOY, secrétaire administrative de classe normale, Chargée des soutiens aux artistes et aux restaurateurs d'œuvres d'art contemporain, Service du soutien à la création, Centre national des arts plastiques ;
- Monsieur Gérard ROBILIN, secrétaire administratif de classe supérieure, chargé de licence d'entrepreneur de spectacle, direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers, et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 10 septembre au 10 octobre 2019
Date de retour du dossier de description du parcours professionnel	Le 17 janvier 2020
Dates des épreuves orales	Le 11 février 2020
Date de la réunion d'admission	Le 11 février 2020

B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel

Pour l'épreuve orale sur dossier de description du parcours professionnel, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet. Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 5 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations

Le jury remarque une bonne qualité d'ensemble des dossiers de présentation du parcours professionnel, ceux-ci étant généralement complétés avec soin par les candidats. Toutefois certains présentent encore les compétences acquises sous forme de listes, sans distinction entre ce qui relève des savoir, des savoir-faire et des savoir-être. Il est important de veiller à la structuration de cette rubrique afin de faciliter la lecture du dossier et la discussion avec le jury.

2) La présentation du parcours professionnel

Les candidats disposaient de cinq minutes maximum pour exposer leur parcours professionnel. Le jury note un manque de préparation pour la majorité des candidats, souvent trop brefs dans leur présentation. Un seul candidat a atteint les cinq minutes autorisées. Le jury tient à souligner l'importance de cet exercice et la nécessité de le préparer, notamment en le structurant et en s'entraînant à cette présentation chronométrée. Un tel entraînement devrait permettre à certains candidats de débiter l'examen avec moins d'appréhension. Il est important que l'agent ne se limite pas à la simple description des postes occupés, mais qu'il inscrive ceux-ci dans un cadre plus large afin de montrer l'articulation du poste avec les missions plus vastes de la structure dans laquelle il s'inscrit. Il s'avère particulièrement intéressant que l'agent termine son exposé par une ouverture : quelles motivations l'ont amené à passer cet examen ? Quelles perspectives d'évolution envisage-t-il ?

3) L'entretien-discussion

Le jury s'est appuyé principalement sur le dossier de description du parcours professionnel pour questionner les candidats mais il s'est également inspiré de leur exposé oral. Les candidats ont été questionnés en premier lieu sur les postes qu'ils ont occupés, les missions qui étaient les leurs et les compétences qu'ils y ont développées. Le jury a ensuite élargi le périmètre des questions, cherchant à mesurer pour chacun son inscription dans un environnement professionnel plus vaste, en partant de la structure dans laquelle exerçait l'agent, puis en interrogeant celui-ci sur le territoire dans lequel il travaille ; le jury a sondé les connaissances des candidats en les questionnant sur des points d'organisation générale du ministère.

Chaque candidat a été questionné sur les droits et obligations des fonctionnaires. Les réponses données ont souvent été très hésitantes voire évasives démontrant un manque de maîtrise de ces notions et une absence de préparation. Être en mesure de répondre aux questions sur les droits et obligations des fonctionnaires favorise le succès à l'examen. Il se trouve que, cette année, tous les candidats qui avaient travaillé ce sujet ont été reçus. Le jury encourage donc les candidats à réviser ces notions fondamentales.

4) Les remarques générales sur l'oral

Les échanges avec les candidats ont pour beaucoup mis en évidence un manque de préparation à cet examen et des difficultés à inscrire les postes occupés dans un cadre élargi (établissement, territoire, ministère). Les formations proposées par le ministère dans le cadre des préparations aux examens se révèlent très utiles ici. Quelques candidats se sont cependant détachés de l'ensemble, présentant leur parcours dans un exposé structuré et répondant clairement aux questions des membres du jury. Les candidats qui ont obtenu les meilleures notes sont ceux qui ont situé leurs différents postes dans un cadre de missions plus larges et qui ont inscrit leur parcours dans une logique d'évolution de carrière. Le jury tient à souligner qu'il s'agit d'un examen professionnel et que le candidat se doit d'en respecter les codes. Certains emploient parfois un niveau de langage trop relâché dans ce cadre.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 5.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	4	3	3	3
Femmes	11	6	5	2
Total	14	9	8	5

Seuil d'admission : 13 sur 20.

Amplitude des notes : de 13 à 16 sur 20.

Monsieur Jean-Claude LALUMIÈRE

Président du jury



